Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10
Date de la convocation : 27 juin 2022
Date de l'affichage : 27 juin 2022

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**DÉPARTEMENT DE L'OISE**
**ARRONDISSEMENT**
**DE BEAUVAIS**

---

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 060-216001644-20220701-25_22-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
## SÉANCE DU 1er JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

**Présents** : GORINE Ludovic, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, et GAZAR Chloé (en visioconférence).

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absente excusée :** CAMOIT Frédérique

**Absents :** GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, JEAN BAPTISTE Morgane et GOERGEN Julien

**Désignation du secrétaire de séance** : MARTIN Dominique

**Délibération n° 25-2022 : Objet : Élection des délégués dans les organismes extérieurs :**
SYNDICAT MIXTE D'EAUX POTABLES DES SABLONS (**SMEPS**)

**Le conseil municipal,**

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ✓ Vu l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat mixte d'eau potable des Sablons (SMPES) ;
- ✓ Vu la délibération du 4 juin 2019 par laquelle le comité syndical a proposé une nouvelle rédaction des statuts du Syndicats mixte d'eau potable des Sablons (SMEPS) ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sablons approuvant la modification des statuts proposés ;
- ✓ Vu les nouveaux statuts du syndicat mixte d'eaux potables des sablons (SMEPS) du 18 novembre 2019 et notamment son article 6.1 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
- ✓ Considérant les délibérations du Conseil municipal du 4 et 27 juin 2020 portant mention de l'élection de deux membres titulaires et d'un membre suppléant.
- ✓ Considérant les difficultés rencontrées par ces membres afin d'être présents aux réunions,
- ✓ Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre titulaire de la commune auprès du SMEPS ;

*Sur proposition su Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DÉSIGNE** après vote de 10 voix POUR, les conseillers nommés ci-dessous pour siéger aux SMEPS :

| | | |
|---|---|---|
| Membres titulaires : | 1. | GORINE Ludovic |
| | 2. | GOERGEN Julien |
| Membre suppléant : | 1. | LIMA Paulo |

Et décide de transmettre la présente délibération au président du **SMEPS**, après visa du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE
Fait et délibéré le 1er juillet 2022

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 04/07/2022
Et publication ou notification du 04/07/2022